

C. — LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

RELEVÉ

des produits originaires et provenant de la zone française de l'Empire chérifien expédiés en franchise en France et en Algérie dans les conditions fixées par les articles 305 et 307 du code des douanes du 26 décembre 1934 et en application du décret du 18 juin 1935, au 30 septembre 1935.

PRODUITS	Unités	CRÉDIT 1 ^{er} juin 1935 au 31 mai 1936	TOTAUX des sorties du 1 ^{er} juin au 30 sept. 1935
<i>Animaux vivants</i>			
Chevaux	Têtes	500	10
Chevaux destinés à la boucherie	»	4.000	791
Bestiaux de l'espèce bovine	»	30.000	898
Bestiaux de l'espèce ovine	»	330.000	71.673
Bestiaux de l'espèce caprine ..	»	10.000	673
Bestiaux de l'espèce porcine ..	Qx.	34.000	9.506
Volailles vivantes	»	1.250	738
Animaux vivants non dénommés : ânes et ânesses	Têtes	250	10
<i>Produits et dépouilles d'animaux</i>			
<i>Viandes fraîches, viandes réfrigérées et viandes congelées :</i>			
A. — De porcs	Qx.	5.000	88
B. — De moutons	»	10.000	2.642
Viandes salées ou en saumure, à l'état cru, non préparées ..	»	3.000	397
Viandes préparées de porcs	»	800	1
Charcuterie fabriquée, non compris les pâtés de foie	»	2.000	216
Volailles mortes (non préparées), pigeons compris	»	250	71
Boyaux	»	3.000	239
Laines en masse, teintées, laines peignées et laines cardées	»	500	365
Crins préparés ou frisés	»	50	2
Cire	»	3.000	110
Oufs de volailles, d'oiseaux et de gibier	»	65.000	16.692
Miel naturel pur	»	200	53
<i>Pêches</i>			
Poissons d'eau douce, frais, de mer, frais ou conservés à l'état frais par un procédé frigorifique (à l'exclusion des sardines)	»	(1) 11.000	2.494
Poissons secs, salés ou fumés ; poissons conservés au naturel, marinés ou autrement préparés ; autres produits de pêche.	»	50.000	16.896
<i>Farineux alimentaires</i>			
Blé tendre en grains	»	1.650.000	680.261
Blé dur en grains	»	150.000	38.623
Farines de blé dur et semoules (en gruau) de blé dur	»	60.000	15.053
Avoine en grains	»	250.000	13.642
Orge en grains	»	2.500.000	205.525
Seigle en grains	»	5.000	68
Maïs en grains	»	900.000	234.339
<i>Légumes secs en grains et leurs farines :</i>			
Fèves et féverolles	»	280.000	82.501
Pois pointus	»	30.000	15.190
Haricots	»	5.000	311
Lentilles	»	40.000	4.334
Pois ronds	»	120.000	34.308
Sorgho ou dari en grains	»	50.000	2.961
Millet en grains	»	30.000	5.937
Alpiste en grains	»	50.000	8.451

PRODUITS	Unités	CRÉDIT 1 ^{er} juin 1935 au 31 mai 1936	TOTAUX des sorties du 1 ^{er} juin au 30 sept. 1935
<i>Fruits et graines</i>			
<i>Fruits de table ou autres, frais non forcés :</i>			
Amandes	Qx.	500	15
Carrobes, caroubes ou carouges.	»	10.000	1.214
Oranges (douces ou amères), cédrats et leurs variétés non dénommées	»	(1) 40.000	2.591
Pêches, prunes, brugnons et abricots	»	500	235
Raisins de table ordinaires :			
Muscats expédiés avant le 15 septembre	»	500	469
Autres	»	1.000	336
Non dénommés ci-dessus y compris les figues de cactus, les prunelles et les baies de myrtille et d'airelle, à l'exclusion des raisins de vendange et mouls de vendange	»	500	196
<i>Fruits de table ou autres secs ou tapés :</i>			
Amandes et noisettes sans coques.	»	30.000	694
Noix en coques	»	1.800	41
<i>Fruits de table ou autres, confits ou conservés à l'exception des cuites de fruits, pulpes de fruits, raisinés et produits analogues sans sucre (cristallisable ou non) ni miel</i>			
Cuites de fruits, pulpes de fruits en boîtes de plus de 4 kilos net l'une, raisiné et produits analogues sans sucre (cristallisable ou non) ni miel	»	3.000	237
<i>Graines et fruits oléagineux :</i>			
Lin	»	200.000	37.134
Ricin	»	30.000	57
Olives	»	5.000	102
Non dénommés ci-dessus	»	10.000	1.325
<i>Graines à ensemercer autres que de fleurs, de luzerne, de minette, de ray-gras, de trèfle et de betteraves, y compris le fenugrec</i>			
	»	60.000	2.062
<i>Denrées coloniales de consommation</i>			
Confiserie au sucre	»	200	20
Confitures, gelées, marmelades, compotes, purées de fruits et produits analogues contenant du sucre (cristallisable ou non) ou du miel	»	500	427
Piment	»	500	4
<i>Huiles et sucs végétaux</i>			
<i>Huiles volatiles ou essences :</i>			
A. — De fleurs	»	300	5
B. — Autres	»	400	6
<i>Espèces médicinales</i>			
<i>Herbes, fleurs et feuilles : fleurs de roses de Provins, menthe mondée, menthe bouquet ...</i>			
	»	2.000	43
<i>Bois</i>			
<i>Bois communs, ronds, bruts, non équarris</i>			
	»	1.000	70
<i>Liège brut, rapé ou en planches :</i>			
Liège de reproduction	»	60.000	19.249
Liège mâle et déchets	»	40.000	5.891
Charbon de bois et de chènevottes	»	3.000	3.000
<i>Teintures et tanins</i>			
Ecorces à tan mouluées ou non ..	»	25.000	1.774

(1) Dont 6.000 quintaux au maximum à destination de l'Algérie.

(1) Dont 15.000 quintaux au maximum à destination de l'Algérie.

PRODUITS	Unités	CRÉDIT 1 ^{er} juin 1935 au 31 mai 1936	TOTAUX des sorties du 1 ^{er} juin au 30 sept. 1935
<i>Produits et déchets divers</i>			
Légumes frais	Qx.	135.000	17.431
Légumes salés, confits, légumes conservés en boîtes ou en ré- cipients hermétiquement clos ou en fûts	»	15.000	7.564
Légumes desséchés (nioras)	»	5.000	729
Paille de millet à balais	»	15.000	2.279
<i>Pierres et terres</i>			
Pavés en pierres naturelles	»	120.000	2.500
<i>Métaux</i>			
Plomb : minerais, mattes et scories de toutes sortes, conte- nant plus de 30 % de métal, limailles et débris de vieux ouvrages	»	100.000	169
<i>Poteries, verres et cristaux</i>			
Autres poteries en terre com- mune, vernissées, émaillées, ou non	»	1.200	68
<i>Tissus</i>			
Etoffes de laine pure pour ameublement	»	100	10
Tissus de laine pure pour habillement, draperie et autres Tapis revêtus par l'Etat chéri- fien d'une estampille garan- tissant qu'ils n'ont été tissés qu'avec des laines soumises à des colorants de grand teint.	Mq.	30.000	21.633
Couvertures de laine tissées	Qx.	50	21
Tissus de laine mélangée	»	100	25
Vêtements, pièces de lingerie et autres accessoires du vêtement en tissu ou broderie confec- tionnés en tout ou partie	»	1.000	51
<i>Peaux et pelleteries ouvrées</i>			
Peaux seulement tannées à l'aide d'un tannage végétal, de che- vres, de chevreaux ou d'agneaux	»	350	106
Peaux chamoisées ou parchemi- nées, teintes ou non ; peaux préparées corroyées dites « fi- lali »	»	500	29
Babouches	(1)	3.500	17
Maroquinerie	»	700	212
Valises, sacs à mains, sacs de voyage, étuis	»	100	49
Pelleteries préparées ou en mor- ceaux cousus	»	20	1
<i>Ouvrages en métaux</i>			
Ouvrages dorés ou argentés par divers procédés	»	10	5
Objets d'art ou d'ornement en cuivre ou en bronze	»	600	290
Articles de lampisterie ou de ferblanterie	»	100	6
Autres objets non dénommés, en cuivre pur ou allié de zinc ou d'étain	»	300	2
<i>Meubles</i>			
Meubles autres qu'en bois cour- bé : sièges	»	200	95
Meubles autres qu'en bois cour- bé, autre que sièges, pièces et parties isolées	»		
<i>Ouvrages</i>			
<i>de sparterie et de vannerie</i>			
Tapis et nattes d'alfa et de jonc. Vannerie en végétaux bruts, articles de vannerie grossiers en osier seulement pelé ; van- nerie en rubans de bois, van- nerie fine d'osier, de paille ou autres fibres avec ou sans mé- lange de fils de divers textiles.	»	8.000	1.230
Cordages de sparte, de tilleul et de jonc	»	550	6
»	»	200	35
<i>Ouvrages en matières diverses</i>			
Liège ouvré ou mi-ouvré	»	500	6

(1) Dont 500 quintaux au maximum à destination de l'Algérie.

IMPORTATION ET EXPORTATION
des principales marchandises par les frontières
de terre et de mer du Maroc français
(Commerce spécial)

DÉSIGNATION des marchandises	UNITÉS	NEUF PREMIERS MOIS de l'année 1935	
		Quantités	Valeurs (en milliers de francs)
IMPORTATIONS			
<i>Matières animales</i>			
Viandes fraîches et frigorifiées ..	Q.B.	733	668
Viandes congelées	»	3.406	749
Lait concentré	»	11.253	3.427
Fromage	»	12.325	6.703
Beurre	»	13.429	5.935
<i>Matières végétales</i>			
Pommes de terre	»	93.374	2.976
Sucre brut en poudre	Q.N.	205.948	7.086
Sucre raffiné	»	890.754	79.027
Café vert	Q.B.	18.237	5.354
Thé	»	56.653	43.005
<i>Huiles alimentaires :</i>			
D'olives	»	7.528	2.419
D'arachides	»	11.672	3.339
De soya	»	49.840	7.296
Vins ordinaires en fûts	Hect.	1.354	147
Vins de champagne	»	850	1.017
Vins de liqueurs	»	3.687	5.410
Bières en futailles	»	15.402	1.568
Bières en bouteilles	»	983	266
Liqueurs	»	2.811	2.343
<i>Matières minérales</i>			
Chaux	Q.B.	4.572	48
Ciment à prise lente	»	375.045	3.814
Ciment à prise rapide	»	22.012	520
Houille crue	»	821.012	6.329
Briques	»	198.353	1.989
Pétroles	Hect.	108.594	7.940
Essence	»	909.885	51.458
Huiles de graissage	Q.B.	37.540	6.218
Huiles minérales combustibles ...	»	1.037	80
<i>Fabrications</i>			
Savons ordinaires	»	30.799	4.401
Bougies en paraffine	»	19.535	4.961
Tissus en coton blanchis	»	55.214	40.378
Tissus en coton teints	»	50.461	37.288
Chaussures	»	3.382	7.721
Machines agricoles et pièces dé- tachées	»	4.162	2.110
Automobiles carrossées	N.	2.635	32.957
Allumettes	Q.B.	6.318	3.232
EXPORTATIONS			
<i>(Matières animales)</i>			
Chevaux de boucherie	T.	1.411	868
Bovins	»	2.166	1.136
Ovins	»	136.717	9.637
Caprins	»	1.297	56
Porcins	»	33.650	5.966
Escargots	Q.B.	3.186	256
Viandes fraîches	»	4.348	1.525
Viandes congelées	»	124	50
Peaux de bœufs	»	13.240	1.794
Peaux de moutons	»	1.746	459
Peaux de chèvres	»	3.938	1.322
Laines en suint	»	5.101	1.291
Laine d'effilochage	»	9.942	3.159
Conserves de poissons secs	»	7.770	1.073
Oufs de volailles	»	62.947	20.066
Conserves de sardines	»	42.235	13.482
Conserves de poissons divers	»	9.065	3.508

DÉSIGNATION des marchandises	UNITÉS	NEUF PREMIERS MOIS de l'année 1935	
		Quantités	Valeurs (en milliers de francs)
EXPORTATIONS (suite)			
<i>Matières végétales</i>			
Blé dur	Q.B.	88.322	4.211
Blé tendre	»	1.507.085	90.116
Avoine	»	84.729	3.142
Orge	»	1.143.933	33.802
Maïs	»	511.280	18.696
Farine de blé tendre	»	17.459	1.380
Farine de blé dur	»	2.101	166
Fèves	»	140.700	8.222
Pois chiches	»	55.295	3.408
Millet	»	16.774	746
Pois ronds	»	61.649	4.474
Alpiste	»	25.635	2.714
Lentilles	»	19.266	1.969
Pommes de terre	»	65.489	5.972
Graines de lin	»	66.947	5.347
Cumin	»	6.847	1.560
Coriandre	»	30.237	1.666
Liège mâle	»	63.917	1.799
Liège de reproduction	»	32.210	977
Crin végétal	»	533.662	25.805
Légumes frais	»	190.094	30.340
Son	»	102.999	2.781
Vins ordinaires	Hect.	11.444	404
<i>Matières minérales</i>			
Phosphates naturel	Q.B.	9.417.317	106.738
Graphite	»	1.966	19
Minerai de plomb	»	308	7
Minerai de manganèse	»	147.305	1.038
Minerai de cobalt	»	26.168	3.190
Minerai de molybdène	»	1.624	1.821
<i>Fabrications</i>			
Superphosphates	»	18.497	275
Maroquinerie	»	601	1.731
Tapis estampillés	»	663	2.097
Babouches	»	1.118	2.903

**MOUVEMENT
des importations marocaines en 1935**

BUREAUX	NEUF PREMIERS MOIS 1935	
	POIDS (en tonnes)	VALEURS (en milliers)
Casablanca	395.689	653.227
Port-Lyautey	82.142	54.736
Rabat	27.923	34.680
Fedala	40.617	28.459
Mazagan	7.529	7.421
Safi	12.778	9.629
Mogador	8.829	13.234
Agadir	9.252	5.871
Oujda	48.051	65.415
	632.810	872.672

**MOUVEMENT
des exportations marocaines en 1935.**

BUREAUX	NEUF PREMIERS MOIS 1935	
	POIDS (en tonnes)	VALEURS (en milliers)
Casablanca	1.201.191	318.120
Port-Lyautey	88.622	92.476
Rabat	30.005	14.637
Fedala	2.564	4.404
Mazagan	48.983	25.825
Safi	70.842	32.781
Mogador	16.788	9.783
Agadir	2.520	964
Oujda	60.092	35.050
	1.521.607	534.040

ZONE FRANÇAISE DU MAROC

**MOUVEMENT DE LA NAVIGATION
A L'ENTRÉE**

*Mouvements comparés des ports du Maroc
pendant les huit premiers mois de 1935*

DÉSIGNATION DES PORTS	PAVILLONS		TOTAL
	Français	Étrangers	
Casablanca :			
Nombre	490	944	1.434
Tonnage	1.300.524	1.618.942	2.919.466
Port-Lyautey :			
Nombre	117	101	218
Tonnage	125.947	104.606	230.553
Rabat :			
Nombre	49	115	164
Tonnage	66.688	89.702	156.390
Fedala :			
Nombre	30	114	144
Tonnage	44.451	74.055	118.506
Mazagan :			
Nombre	87	64	151
Tonnage	134.474	59.600	194.074
Safi :			
Nombre	86	64	150
Tonnage	150.653	49.722	200.375
Mogador :			
Nombre	53	59	112
Tonnage	93.328	40.411	133.739
Agadir :			
Nombre	30	48	78
Tonnage	45.877	33.800	79.677
TOTAL :			
Nombre	942	1.509	2.451
Tonnage	1.961.942	2.070.838	4.032.780
TOTAL des 8 mois de 1934 :			
Nombre	925	1.615	2.540
Tonnage	1.679.695	2.139.704	3.819.399

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION
DANS LES PORTS DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC
(2^e trimestre 1935)

*Nombre et tonnage des navires ayant opéré dans les ports de la zone française
(Navires entrés et sortis. — Tonnage de jauge nette par pavillons).*

ANNÉE	FANÇAIS		ANGLAIS		ALLEMANDS		ESPAGNOLS		DIVERS		TOTAUX	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
2 ^e trimestre 1934	663	1.272.139	170	172.682	182	303.866	306	178.388	752	656.347	2.073	2.833.422
2 ^e trimestre 1935	692	1.511.917	206	341.736	190	373.318	218	158.086	695	665.489	2.001	30.505.546

Marchandises

PORTS	2 ^e TRIMESTRE 1934			2 ^e TRIMESTRE 1935		
	Importation	Exportation	Totaux	Importation	Exportation	Totaux
Port-Lyautey	40.316	16.560	56.876	28.479	40.586	69.065
Rabat-Salé	9.637	7.877	17.514	8.608	14.927	23.535
Fedala	21.918	5.426	27.344	22.376	8.762	31.138
Casablanca	182.762	466.797	649.559 (1)	135.291	502.190	637.481 (2)
Mazagan	3.042	4.796	7.838	2.659	16.926	19.585
Safi	12.083	7.463	19.546	4.830	25.049	29.879
Mogador	3.703	2.214	5.917	4.370	7.938	12.308
Agadir	9.853	4.328	14.181	9.312	228	9.540
Totaux.....	283.314	515.461	798.775	215.925	616.606	832.531

(1) Dont phosphates (347.905 t.).
(2) Dont phosphates (342.602 t.).

COMMENT LIRE NOS STATISTIQUES

La qualité primordiale exigée des statistiques douanières est l'exactitude. Elles doivent reproduire fidèlement le mouvement des échanges du commerce extérieur, le photographier, mais tandis que pour une photographie on peut admettre, à la rigueur, quelques retouches, une bonne statistique, au contraire, doit être exempte de toute modification et refléter les faits statistiques dans leur brutalité.

Cette méthode est un gage de sincérité mais elle risque de causer des déboires lorsque des économistes comparent des périodes différentes, car les conditions d'enregistrement des chiffres varient fréquemment et l'échelle n'est plus la même. Le lecteur, interprétant les données statistiques, ne fait pas toujours mentalement les redressements nécessaires, et s'expose ainsi, avec des raisonnements en apparence justifiés, à aboutir à des conclusions erronées. Les statistiques marocaines nous offrent dans cet

ordre d'idées des exemples typiques, et nous allons essayer ici de tracer une table de correction.

Au cours de l'année 1933, de grosses modifications ont été apportées, sur les conseils de la métropole, dans l'établissement des statistiques marocaines. Alors que jusqu'à cette date on tenait compte de la provenance des marchandises, c'est-à-dire du dernier port de relâche, des instructions furent données pour que l'on se basât désormais sur l'origine, c'est-à-dire le lieu de production de la marchandise (Cf. B.E.M., page 357). Il s'ensuivit que la participation de certains pays fut complètement modifiée ; pour les uns, le commerce s'accrut d'une façon assez sensible, tandis que pour d'autres il sembla en régression. Des observateurs non avertis purent croire de bonne foi à un renversement de certains courants commerciaux, à la naissance de nouvelles affaires dans d'autres pays, alors qu'en réalité il s'agissait simplement d'une modification dans la classification. Cette illusion fut encore accrue par la plus grande spécialisation

de la nomenclature (spécialisation nécessitée par le développement des affaires commerciales du Maroc) mais qui fit passer le nombre des pays, repris séparément, de 17 en 1931 à une quarantaine en 1932 et 66 actuellement.

Fréquemment, on lit dans des revues sérieuses, ou on entend des personnes pourtant très averties, déclarer que les ventes françaises au Maroc ont baissé de plus de 50 % depuis 1931. Ces affirmations sont basées sur les chiffres bruts, qui donnent 1.165 millions pour les envois français en 1931 contre 576 millions seulement en 1934. Le raisonnement paraît d'autant plus justifié que, même en tenant compte de la baisse normale des valeurs, due à la crise, le recul français n'en semble pas moins patent si on rapproche les ventes métropolitaines de la position correspondante des ventes étrangères. En effet, malgré la chute des prix, les envois des autres pays sont passés de 909 millions en 1931 à 743 millions en 1934, donc n'ont diminué que dans la proportion de 18 %. Et naturellement les tonnages viennent renforcer ce jugement puisque les envois français de 536 milliers de tonnes en 1931 sont tombés à 259 milliers de tonnes en 1934, tandis que ceux de l'étranger passaient de 682 milliers de tonnes en 1931 à 621 en 1934.

Cette situation est l'effet d'un « véritable mirage ». La chute des ventes françaises est sans doute évidente, mais elle est considérablement agrandie par le prisme déformant de la comparaison, et cela, parce que, de bonne foi, les intéressés ont oublié de tenir compte du changement intervenu dans la spécification de la provenance et de l'origine.

Quelques exemples illustreront cette constatation. Prenons les cafés : en 1930, la France figurait pour une importation de 7.624.000 francs sur un total d'achats du Maroc de 13 millions de francs. Le Brésil, englobé alors dans la rubrique « autres pays » venait avec 3 millions. Or, en 1934, sur une importation totale de cafés de 8 millions de francs, le Brésil vient en tête avec 7 millions de francs, la France ne figurant même plus à la rubrique. On comprend évidemment la raison de cette différence. Le Havre est le centre de distribution des cafés. Tenant compte de la provenance en 1931, les douaniers marocains inscrivaient le café importé au compte de la France ; désormais, suivant les ordres reçus, ils portent l'origine, et le Brésil figure pour 7 millions de francs. C'est peut-être plus exact, toutefois, ce nouveau décompte ne laisse plus entrevoir toute une série d'intermédiaires qui, pourtant, vivent de ce commerce. On est enclin maintenant à croire que le café vient directement du Brésil, alors qu'il transite toujours par le Havre, où il a son influence sur les balances invisibles de la France et du Protectorat en profitant aux courtiers, commissionnaires, compagnies de navigation françaises, etc. Ainsi, pour le seul exemple du café, 7 millions retirés à la

France et ajoutés au Brésil, donc à la part de l'étranger, constituent une différence de 14 millions imputés à tort à la chute des ventes françaises au Protectorat.

Même remarque pour les arachides. En 1930, sur 3 millions de francs d'arachides exportées, la France figurait pour 2 millions à cause du transit par Marseille. En 1934, sur des importations s'élevant à 4 millions $\frac{1}{2}$, la Chine absorbe presque la totalité, la part de la France tombant à 5.000 francs.

Une nouvelle confirmation est apportée pour les huiles et de nombreux autres articles qui proviennent de France où ils ont été raffinés sous le régime de l'admission temporaire. Importés autrefois au compte de la France, ils sont maintenant affectés à leurs pays d'origine. Il serait fastidieux de continuer une énumération, mais il est loisible à chacun de faire la contre-épreuve pour les bois de sapin, le thé, les pétroles, les essences, etc. Pour les fers, certains envois allemands transitant par Anvers, étaient autrefois classés belges, ils sont allemands désormais. Inversement, des ciments belges, embarqués par Dunkerque, venaient au Maroc, comme ciments français, ils sont belges maintenant, etc.

Pareilles erreurs de jugement ne se produisent pas simplement aux importations. Des constatations analogues sont faites aux exportations. C'est ainsi que depuis deux ans l'Algérie, reprise à part, figure avec une balance commerciale qui lui est défavorable de près de 53 millions de francs. Elle semble, en 1934, nous avoir acheté pour 63 millions de francs de marchandises alors qu'elle ne nous en aurait vendu que pour 10 millions. Il est évident que pareil déséquilibre est exagéré, et nos voisins de l'Est auraient tort de baser des revendications quelconques sur cette anomalie. C'est parce que le poste frontière d'Oujda bloque sous la même rubrique « Algérie » toutes les sorties, même si elles se font sur la France en transit par Oran, qu'un solde si favorable au Maroc apparaît. D'ailleurs, pour certaines exportations, comme celles des moutons qui figurent pour un très gros chiffre, il serait très difficile de discerner les sorties réelles sur la France ou l'Algérie, puisque les ovins du Maroc oriental font un séjour plus ou moins prolongé en Oranie.

Nous croyons avoir suffisamment montré la nécessité de n'étudier les statistiques qu'avec circonspection en se gardant de comparaisons superficielles conduisant à des déductions trop hâtives. Évidemment, le recul des ventes françaises au Maroc existe ; il est explicable d'ailleurs en partie par le développement des usines locales, qui produisent désormais ce que la métropole fournissait autrefois ; néanmoins, il n'a pas, heureusement, l'ampleur annoncée par certains et nous espérons avoir donné les correctifs permettant de ramener les faits à leur juste proportion.